



ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES DU CAES DU CNRS

REGLEMENT INTERIEUR

1/ INSCRIPTIONS (pièces à fournir)

L'inscription est confirmée lorsque les agents ont apporté leur dossier complet

AGENTS ET CONTRACTUELS DU CNRS

- Documents à télécharger en pdf sur <https://moncompte.caes.cnrs.fr> : dernier bulletin de salaire + contrat de travail pour les contractuels
- Fiche d'inscription dûment remplie
- Le certificat médical lorsqu'il est demandé
- Un chèque de participation à l'ordre du CAES du CNRS pour le trimestre de septembre à décembre
- Un chèque de participation à l'ordre du CAES du CNRS pour les deux trimestres de l'année suivante.

PARTENAIRES

Sont considérés comme partenaires les agents UPS – UTM – INRA – INSERM - INP

Le tarif des activités est différent pour les partenaires.

- Bulletin de salaire de l'année en cours photocopie
- Contrat de travail photocopie pour les contractuels
- Fiche d'inscription dûment remplie
- Le certificat médical lorsqu'il est demandé
- Un chèque de participation à l'ordre du CAES du CNRS pour le trimestre de septembre à décembre
- Un ou deux chèques de participation à l'ordre du CAES du CNRS pour les deux trimestres de l'année suivante.

EXTERIEURS

Sont considérés comme extérieurs les agents non CNRS et non partenaires.

Les agents extérieurs ne sont pas prioritaires et doivent régler la participation partenaire augmentée d'une adhésion annuelle au CAES de 8€.

- Fiche d'inscription dûment remplie
- Le certificat médical lorsqu'il est demandé
- Un chèque de participation augmenté de 8€ à l'ordre du CAES du CNRS pour le trimestre de septembre à décembre
- Un ou deux chèques de participation à l'ordre du CAES du CNRS pour les deux trimestres de l'année suivante.

2/ FONCTIONNEMENT

Toutes les activités fonctionnent de la dernière semaine de septembre à l'avant-dernière semaine de juin de l'année suivante hors vacances scolaires (de la région). La participation aux activités est forfaitaire.

Avant l'inscription, tout agent peut participer à un cours d'essai mais dès le deuxième cours doit avoir un certificat médical.

Les agents peuvent s'inscrire dès la première semaine de cours.

Toute personne participant à 2 cours de suite (même activité et feuille de présence faisant foi) est considérée comme participant à l'activité. Si l'inscription n'est pas effectuée à la fin de la 2^{ème} séance, le CAES lui enverra automatiquement une facture du trimestre.

Pour les contractuels, la participation s'arrête à la date de fin de leur contrat.

En cas de fermeture des locaux, de la délégation régionale, pendant les jours fériés ou « pont », les cours ne seront pas assurés.

Les jours fériés ne sont pas rattrapés et les « ponts » sont rattrapés dans la mesure du possible : disponibilité du professeur et de la salle.

3/ ARRET DES ACTIVITES

Pour des raisons médicales, le remboursement de l'activité est possible à partir de 5 séances d'absence et sur présentation d'un certificat médical de non aptitude à la pratique de l'activité. Celui-ci doit être présenté très rapidement au CAES (pas au mois de juin pour le mois de janvier). Le remboursement ne s'effectuera que sur le forfait d'un trimestre ou d'un ½ trimestre par rapport à la durée de non aptitude mentionnée dans le certificat.

Même cas en ce qui concerne les missions sur présentation de documents officiels photocopiés.

S'il n'y a pas 5 agents CNRS inscrits avant le dernier vendredi précédent les vacances de la Toussaint, l'activité sera annulée et les agents remboursés.

4/ PASSE SANITAIRE

Une grande partie des activités se déroulent en dehors des locaux du CAES.

L'entrée des locaux est soumise aux mesures sanitaires imposées par nos partenaires.

5/ ACCES PISCINE ISAE

~~Au niveau des vestiaires de la piscine et du gymnase, il est demandé :~~

- ~~— Le port du masque est obligatoire jusque dans les vestiaires.~~
- ~~— Avant de rentrer dans les 2 vestiaires de la piscine, a été aménagé un petit espace avec des bancs où l'on demande aux personnes d'enlever leurs chaussures.~~
- ~~— de rentrer dans les vestiaires chaussures à la main et de ranger toutes leurs affaires dans les casiers à disposition (vestiaire individuel et collectif)~~

~~— Ne rien laisser dans les cabines de déshabillage.~~

~~— En partant même principe, chaussures en dehors des vestiaires et masque obligatoire.~~

~~Les douches sont disponibles dans tous les vestiaires.~~